



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2015

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr SCHISSELE Stéphane – Mr HERTZOG Frédéric (**arrive au point 2**) – Mme RIBSTEIN Catherine – Mr RIFF Aurélien - Mme HASE-TARIANT Brigitte – Mr PIERRON Jérôme – Mme HAMM Leslie (**arrive au point 2**).

Membres absents excusés : KAPPS Christophe donne procuration à SCHISSELE Stéphane
RIVAUD Benjamin donne procuration à RIBSTEIN Catherine
GILLIG Thomas

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 novembre 2015.
- 2) Heures supplémentaires et heures complémentaires des agents.
- 3) Isolation de la toiture du bâtiment communal.
- 4) Eclairage de Noël dans la rue des Cigognes.
- 5) Mise à jour et reconduction de l'assurance bâtiment et responsabilité communale.
- 6) Devenir du SIVU ASSAINISSEMENT de Brumath.
- 7) Divers. (fête de fin d'année).

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Chauffage des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal accepte par 8 voix Pour dont 2 procurations, le rajout de ce point.

Le nouvel ordre du jour se présente de la manière suivante :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 novembre 2015.
- 2) Heures supplémentaires et heures complémentaires des agents.
- 3) Chauffage des bâtiments communaux.
- 4) Isolation de la toiture du bâtiment communal.
- 5) Eclairage de Noël dans la rue des Cigognes.
- 6) Mise à jour et reconduction de l'assurance bâtiment et responsabilité communale.
- 7) Devenir du SIVU ASSAINISSEMENT de Brumath.
- 8) Divers. (fête de fin d'année).

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 novembre 2015.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 novembre 2015.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 8 voix Pour dont 2 procurations, d'adopter le procès-verbal de la séance du 02 novembre 2015.**

2) Heures supplémentaires et heures complémentaires des agents. (arrivée de Mme HAMM Leslie et Mr HERTZOG Frédéric).

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les heures complémentaires et les heures supplémentaires relèvent de sa compétence après une décision de principe du Conseil Municipal.

Pour la Commune de Donnenheim les contrats de travail des agents communaux sont des contrats à temps non complet.

Le travail de l'ouvrier communal est plus important en fonction des saisons, le planning de ses heures de travail est établi en fonction de la quantité de travail.

D'une part, la piste cyclable et son environnement ont été créés ainsi que le lotissement avec ses espaces verts. Il en résulte de la maintenance supplémentaire en ce qui concerne les espaces verts.

D'autre part, l'ouverture en septembre 2015 de l'école du RPI SUD demande un certain nombre d'heures pour la maintenance des espaces verts de l'école et du balayage des cours. La Communauté de Communes de la Région de Brumath a demandé à la Commune de Donnenheim d'effectuer ces différents travaux.

Monsieur le Maire informe qu'il ne souhaite pas modifier le contrat de l'ouvrier communal, mais d'autoriser l'ouvrier communal à effectuer des heures complémentaires.

Pour l'agent administratif, le travail est plus important au moment des budgets (de novembre à fin mars) et au début de l'été (juin juillet) suite aux investissements (document contractuel).

Monsieur le Maire informe qu'il ne souhaite pas modifier le contrat de l'agent administratif, mais d'autoriser l'agent administratif à effectuer des heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 10 voix Pour dont 2 procurations,

- d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer des heures complémentaires aux agents communaux ainsi que l'I.A.T et la N.B.I.

3) Chauffage des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SCHISSELE Stéphane qui résume à nouveau les travaux prévus dans le cadre du dossier chauffage (préalablement un plan de chaque bâtiment concerné ainsi qu'un synoptique global de fonctionnement est remis à chaque conseiller) :

Il est rappelé que les travaux concernent 3 bâtiments à savoir : SALLE / ANCIENNE ECOLE / EGLISE.

- Le dossier chauffage prévoit la fourniture et pose de 4 nouvelles chaudières :
 - Eglise : 1
 - Ancienne école : 2 (1 x étage avec génération ECS et 1 x rdc sans ECS mais possibilité de connecter un ballon ECS ultérieurement).
 - Salle polyvalente : 1
- L'énergie privilégié gaz en remplacement du fioul existant.
- Les nouveaux systèmes mis en place pourront être connectés via SMARTPHONE ou PC de l'extérieur afin de mettre en route, arrêter le chauffage ou faire la programmation hebdomadaire. Pour la salle chaque circuit pourra être commandé de façon indépendante : plancher chauffant / mairie / salle / conseil / bibliothèque.

- Les éléments de chauffage terminaux (plancher chauffant / les ventilos convecteurs / les radiateurs) existants dans les 3 bâtiments sont conservés sans modifications.
- En plus des travaux de chauffage, il y aura d'autres travaux à considérer :
 - o **Electricité courants forts et faible** ; La prestation routeur et switch est à poser ainsi que l'alimentation électrique pour les chaudières et pompes.
Revoir la box orange existante car aujourd'hui toutes les sorties sont occupées et il n'y a plus de marge !
 - o **Plâtrerie** ; Création d'un local isolé pour la partie SALLE et EGLISE
Création d'un caisson technique pour l'évacuation des condensats et pour l'amené du gaz vers la cuisine.
Fermeture de la niche sur le palier d'entrée (passage des conduits de fumée et de prises d'air neuf.
 - o **Menuiserie** ; mise en place de portes pour la partie SALLE et EGLISE
 - o **Peinture**.

Ces travaux n'ont pas été chiffrés pour l'instant, ils sont estimés à hauteur de 5000 € H.T.

De manière plus précise les travaux prévus dans le bâtiment ancienne école sont :

Démontage des anciennes installations fioul (chaudières et citernes)

A terme coupure des réseaux vers les bâtiments Eglise et Salle.

Chaudière 25 KW pour le logement du 1^{er}

Chaudière 15 KW pour le RDC.

Pose de 2 conduits PVC neufs en réutilisant le conduit maçonné existant dans le bâtiment.

Comptage séparé en gaz pour le RDC et l'étage.

Travaux prévus à la salle polyvalente :

Création d'un local au sous-sol dans le coin côté armoire à balais.

Passage du réseau gaz du coffret extérieur vers la chaufferie en passant sous l'escalier.

Pose d'une ligne gaz vers la cuisine dans le but de l'alimenter.

Il est rappelé que les appareils en place ainsi que le tube cuivre existant ne sont pas adaptés à l'utilisation du gaz de ville. Il faut donc changer le réseau cuivre de distribution et les buses d'injection sur les appareils. Cela peut sembler jouable pour le chauffe-eau mais impossible pour le four.

2 options :

Garder le gaz à la cuisine et raccorder le jour où nous changeons le four.

Passer sur des appareils tout électriques dans ce cas inutile de tirer la ligne du sous-sol. Ce point est à éclaircir.

Tirer le câble informatique depuis la box mairie jusque dans le local, pose du switch pour raccorder tous les autres bâtiments.

Pose d'une pompe de relevage de condensats et raccordement sur le bloc sanitaire de l'autre côté du couloir.

Conduit de fumée : carottage de la dalle du RDC (à droite de la porte dans la niche) passage au-dessus de la toiture. Fourniture et pose d'un 2^e conduit à passer dans la niche pour la ventilation de la chaufferie.

Le lot chauffage prévoit le nettoyage des ventilos convecteurs existants qui sont partiellement bouchés ainsi que la mise en place de filtres primaires et le remplacement des 2 collecteurs aciers des circuits planchers chauffant car fortement oxydés.

Travaux prévus à l'église :

Création d'un placard pour la chaudière à côté du placard existant dans la sacristie.

Récupération à cet endroit du réseau eau chaude existant.

Alimentation en eau pris à l'aide d'un tuyau souple sur le réseau.

Evacuation des condensats chaudières (10L jour) : Nous récupérons le réseau PVC existant pour les gouttières à l'extérieur. Le lot chauffage s'occupera de la création de ce raccordement.

Le lot chauffage prévoit le nettoyage des ventilos convecteurs existants qui sont partiellement bouchés ainsi que la mise en place de filtres primaires.

Coûts :

Avec l'aide de la société CEREC, les entreprises ont toutes été re-convoquées en mairie le 23 et 24 novembre 2015. Les 4 chiffrages ont été alignés et sont en termes de prestation parfaitement comparables. Le tableau synthétique des coûts figure à l'annexe 1 du CR.

ADAM : 50 066 € H.T.

EG THERM : 53 858 € H.T.

SCE : 57935 € H.T.

HAMM : 67 885,10 € H.T.

Monsieur le Maire soumet ce point au vote.

7 voix Pour dont 1 procuration pour l'entreprise ADAM

3 voix Pour dont 1 procuration pour l'entreprise EG THERM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, de choisir l'entreprise ADAM de KILSTETT pour un montant de 60 079,20 € TTC pour effectuer la modification des chaudières dans les bâtiments communaux et d'imputer ces travaux au compte 2135- Installation générales, agencements, aménagements des constructions.

4) Isolation de la toiture du bâtiment communal.

Monsieur le Maire présente les trois devis réceptionnés, le cahier des charges reprend les points suivants:

- Pose d'une protection anti humidité sur une surface de 125 m²
- Protection anti feu autour de la cheminée
- Isolation des combles pour avoir un coefficient de R=7
- Pose de 125 m² de dalles OSB3 hydrofugées épaisseur 18mm

Les sociétés suivantes ont été consultées :

Société SBK de Bilwisheim pour un montant HT de 11907,50 €

Alsa Renov' Toiture SARL pour un montant HT de 9 521,36 €

Société ATTILA pour un montant HT de 10 742,50 €

Société MALAISE n'a pas donné suite à l'offre

Le matériel le plus écologique est la ouate de cellulose puis la laine de roche puis le polyuréthane. Le matériel tenant le mieux le temps et les intempéries est le polyuréthane puis la ouate de cellulose puis la laine de roche.

L'étanchéité à l'air est plus efficace par soufflage que par panneaux rigides en polyuréthane. La rigidité du plancher du grenier est plus efficace avec un solivage bois recevant le plancher.

Deux sociétés correspondent aux critères :

- Société Alsa' Renov
- Société ATTILA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 10 voix Pour dont 2 procurations,

- de prendre la Société Alsa' Renov pour les travaux d'isolation pour un montant de 9 521,36 € HT

5) Eclairage de Noël dans la rue des Cigognes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lotissement rue des Cigognes, faisant partie intégrante du village, sera doté d'un éclairage de Noël.

Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec le responsable des services techniques de la Communauté de Communes de la Région de Brumath afin de déterminer, grâce à un catalogue, les besoins pour la rue des Cigognes. Les candélabres étant d'une hauteur inférieure à 6 mètres, le choix s'est porté sur des systèmes à mettre en bout des candélabres grâce à un dispositif adapté. La Communauté de Communes de la Région de Brumath ayant des tarifs préférentiels chez le fabricant FESTILIGHT et s'approvisionnant chez elle, un devis a été demandé.

Le devis de la société WILLY LEISSNER concernera la fourniture sans pose de 5 éclairages équipés de leurs supports et de leurs coffrets de protection. Le montant s'élève à 1381,30 € HT.

Un deuxième devis a été demandé à l'entreprise REMOND de Wingersheim et aux services techniques de la Communauté de Communes de la région de Brumath pour l'installation et le branchement des luminaires.

- Communauté de Commune de la Région de Brumath pour un montant de 720,00 € HT soit 864,00 € TTC
- Entreprise REMOND pour un montant de 350 € HT soit 420,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 9 voix Pour dont 2 procurations et 1 voix Contre,

- de prendre l'entreprise REMOND pour l'installation de l'éclairage de Noël dans la rue des Cigognes.
- d'acheter 5 éclairages équipés de leurs supports et de leurs coffrets de protection à la société WILLY LEISSNER.
- d'imputer ces deux factures à l'investissement sous le compte 21538.

6) Mise à jour et reconduction de l'assurance bâtiment et responsabilité communale.

La Commune de Donnenheim est assurée auprès de l'agence GROUPAMA GRAND EST depuis plusieurs années. Suite à la convention de déneigement avec l'EARL les Trois Chênes, le contrat a dû être révisé. La cotisation de cette assurance n'a pas augmentée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le nouveau contrat d'assurance modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 10 voix Pour dont 2 procurations,

- de reconduire le nouveau contrat d'assurance GROUPAMA jusqu'au 31 décembre 2020.

7) Devenir du SIVU ASSAINISSEMENT de Brumath.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le 2 novembre 2015 nous avons délibéré pour que la compétence GEMA revienne au SDEA. Il en est de même pour la Communauté de Communes de la Région de Brumath. Monsieur le Maire présente le courrier émanant du service de la Préfecture du Bas-Rhin concernant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce courrier précise que le SIVU Assainissement de la Région de Brumath devrait être transféré au SDEA après dissolution au 1^{er} janvier 2017. La réponse doit être donnée avant le 05 décembre 2015. Une réunion a eu lieu le 17 novembre 2015 avec l'ensemble des membres du SIVU et des Maires concernés. Les deux représentants de la Commune de Donnenheim étaient présents ainsi que le Maire. Un audit a été demandé par le Président du SIVU pour permettre de choisir entre le transfert au SDEA ou l'intégration à la Communauté de Commune de la Région de Brumath.

Monsieur le Maire informe qu'au vu des résultats d'une étude comparative entre les deux options (transfert au SDEA ou transfert à la Communauté de Communes de la région de Brumath), le Comité Directeur du SIVU a approuvé dans sa séance du 26 novembre 2015 le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et a acté son transfert au SDEA à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur SCHISSELE Stéphane présente le rapport de l'audit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 10 voix Pour dont 2 procurations,

- de transférer les compétences assainissement du SIVU vers le SDEA.

8) Divers.

a) Rappel de la composition du bureau pour les élections Régionales des 6 et 13 décembre 2015 :

Bureau de vote du 06 décembre 2015	
8h00 à 10h30	REPP Guy HASE-TARIANT Brigitte HERTZOG Frédéric
10h30 à 13h00	RIVAUD Benjamin RIBSTEIN Catherine PIERRON Jérôme
13h00 à 15h30	SCHISSELE Stéphane RIFF Aurélien GILLIG Thomas
15h30 à 18h00	KAPPS Christophe HAMM Leslie RIBSTEIN Alain

Bureau de vote du 13 décembre 2015	
8h00 à 10h30	REPP Guy HASE-TARIANT Brigitte HERTZOG Frédéric
10h30 à 13h00	RIVAUD Benjamin RIBSTEIN Catherine PIERRON Jérôme
13h00 à 15h30	SCHISSELE Stéphane RIFF Aurélien GILLIG Thomas
15h30 à 18h00	KAPPS Christophe HAMM Leslie RIBSTEIN Alain

b) Travaux paysagers et espaces verts de la Commune :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la rue des Cigognes est terminée en aménagement espaces verts. La Communauté des cm souhaite que la commune de Donnenheim prenne en charge la tonte des espaces verts autour de l'école ainsi que le balayage des cours de l'école.

L'ouvrier communal, étant en arrêt de maladie de 5 semaines, l'entretien des espaces verts a été confié à l'entreprise EST PAYSAGES. Le travail a été estimé à 24 heures plus livraison de mulch et embellissement du monument aux morts pour un montant de 1840,20 € TTC. Un devis a été demandé pour l'élagage des arbres du Vergers et de la cour de l'ancienne école.

c) **Fêtes de fin d'année :**

- Repas de Noël du Conseil Municipal le 11 décembre 2015, rendez-vous à 19h30 devant la salle communale.
- Fête de Noël des enfants le 19 décembre 2015 avec la participation de la Médiathèque de la Communauté de Communes de la Région de Brumath ainsi que l'antenne de Donnenheim. Monsieur le Maire demande des volontaires pour la préparation de cet après-midi. Un goûter sera organisé et offert par la Commune (RIBSTEIN Catherine – HAMM Leslie).
- Vœux du Maire et accueil des nouveaux arrivants le 09 janvier 2016 à 17h00.
- Repas des personnes âgées le 17 janvier 2016. Monsieur le Maire demande des volontaires pour le service de cette journée (RIBSTEIN Catherine – HAMM Leslie – RIFF Aurélien – PIERRON Jérôme).

Sur ce, la séance est close à 21h00.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur KAPPS Christophe	Procuration à SCHISSELE Stéphane
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Monsieur RIVAUD Benjamin	Procuration à RIBSTEIN Catherine
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame HAMM Leslie	Arrive au point 2
Monsieur HERTZOG Frédéric	Arrive au point 2
Monsieur PIERRON Jérôme	
Monsieur RIFF Aurélien	
Madame RIBSTEIN Catherine	
Monsieur GILLIG Thomas	Absent excusé

**Bâtiments communaux de la commune de
Donnenheim**

Chaufferies indépendantes de la Mairie, de l'Ecole et de l'Eglise

Lot n° 01 - CHAUFFAGE	Adam	EG Therm	SCE	Hamm
Estimation BET	1 rue Tulla	5b rue du S/Lt Maussire	3 rue Saint Louis 67000	58 rue principale 67170
HT : 55 600,00 €	67840 Kilstett	67840 Kilstett	Strasbourg	Olwisheim
TTC : 66 720,00 €				
Vérification des pièces écrites				
AE	Remis	Remis	Remis	Remis
DPGF				
CCTP				
CCAP				
Planning	S02 - S08/16	S04 - S08/16	S04 - S10/16	S03 - S08/16
Prix initial	49 370,00 €	44 383,90 €	62 348,00 €	71 458,00 €
Montant acte d'engagement				
Montant DPGF				
Après négociation montant HT	49 370,00 €	53 858,00 €	57 242,00 €	67 887,33 €
Nettoyage 9 convecteurs + filtres	696,00 €		693,00 €	
Régul mise à jour offre (-5%)				-2,23 €
TOTAL HT négocié	50 066,00 €	53 858,00 €	57 935,00 €	67 885,10 €
TOTAL TTC	60 079,20 €	64 629,60 €	69 522,00 €	81 462,12 €
Montant corrigé	50 066,00 €	53 858,00 €	57 935,00 €	67 885,10 €
HT	50 066,00 €	53 858,00 €	57 935,00 €	67 885,10 €
TTC	60 079,20 €	64 629,60 €	69 522,00 €	81 462,12 €
Commentaires	Prix global sans écart	Prix global sans écart	Prix global sans écart	Prix global sans écart
Ecart entre les entreprises	0,00%	7,60%	15,70%	35,60%
Ecart avec l'estimation	-10,00%	-3,20%	4,20%	22,10%
Appréciation du critère prix (40)	40	37	34	29,5
Valeur technique (60)	53	57	51	52
Produits (20)	19	20	19	19
Méthodologie (10)	9	9	8	8
Technicité projet suite visite (20)	16	19	17	16
Délais (10)	9	9	7	9
Commentaires		Chaudière Ecole RDC prévue pour ECS ultérieure		
Conclusion				
Total points	93	94	85	81,5
Classement	2	1	3	4
Commentaires				
Offre complète inclus nettoyage	oui	oui	oui	oui
Poste intégré dans prix		Nettoyage		Nettoyage
Le BET propose de négocier un prix final avec l'entreprise E.G. Therm, offre la plus intéressante.				